



# DOSSIER DE PRESSE

## La qualité des eaux de baignade en région Hauts-de-France : état des lieux 2021

---

### Contacts presse

Agence Régionale de Santé  
des Hauts-de-France  
Thomas Lhuillery,  
Chargé de mission relations presse  
Tél. 03 62 72 86 27 / 07 63 63 82 62  
[thomas.lhuillery@ars.sante.fr](mailto:thomas.lhuillery@ars.sante.fr)

Agence de l'Eau Artois-Picardie  
Cathy Céлары-Davre  
Chargée de Communication,  
responsable des relations presse  
Tél. 03 27 99 83 27 / 06 68 97 68 10  
[c.celary@eau-artois-picardie.fr](mailto:c.celary@eau-artois-picardie.fr)



## Qualité des eaux de baignade : un palmarès en amélioration

Chaque année l'ARS Hauts-de-France et l'Agence de l'eau Artois-Picardie publient un classement des eaux de baignade dans le bassin Artois-Picardie. Le classement 2021 montre la bonne qualité globale des eaux de baignade dans le bassin. Pour ce classement 2021, **l'ensemble des sites contrôlés disposent au minimum d'une qualité d'eau suffisante** au regard des normes européennes. Plus de 97% des sites disposent d'une qualité bonne à excellente. Le site de l'étang d'Isle à Saint Quentin n'a pas été ouvert en 2020 et n'est ainsi pas classé cette année. Le site du Crotoy demeure actuellement interdit à la baignade.

Lors de la dernière saison balnéaire, **la faible pluviométrie** observée durant une partie de l'été a été **plutôt favorable pour certains sites de baignades dont le classement s'améliore**. La poursuite des efforts engagés collectivement depuis près de 30 ans par les collectivités en matière de lutte contre les sources de pollution contribue selon les sites de baignade soit à maintenir une bonne qualité des eaux et soit à améliorer les situations moins favorables.

Cette bonne qualité des eaux de baignade est aussi rendue possible par l'action des gestionnaires de site qui s'appuie sur les profils de baignade. **De plus en plus de responsable de site s'emparent de cet outil**. Lors de la dernière saison, plusieurs communes dont Mers-les-Bains, Neuchâtel-Hardelot, Le Portel, Wimereux, Boulogne-sur-Mer, Equihen-Plage et Dunkerque ont interdit de façon préventive et temporaire de la baignade dans le cadre de la gestion active. **Cela garantit une meilleure protection de la santé des baigneurs**.

### Fiche 1 : Les résultats du contrôle sanitaire 2020

Les résultats 2020

Du prélèvement au classement

Une information du public à plusieurs niveaux

Evolution du classement depuis 2013

### Fiche 2 : Profils et gestion active des baignades

Les profils de baignade

La gestion active des baignades

### Annexes :

- L'Agence Régionale de Santé Hauts de France
- L'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- La consultation du public sur le SDAGE 2022-2027 en 2021

## Fiche 1 : Les résultats du contrôle sanitaire 2020

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France, accompagnée par ses partenaires, analyse et évalue la qualité des eaux de baignade des sites ouverts au public pendant la saison balnéaire. Le contrôle vise à prévenir l'exposition des baigneurs aux différents risques sanitaires liés à la baignade.

### Le palmarès 2021

Durant la saison balnéaire de l'année 2020 (entre le 15 juin et le 15 septembre 2020 pour la mer et selon les dates d'ouverture de chaque baignade en eau douce), près de 661 prélèvements ont été réalisés sur les 51 sites de baignade de la Région Hauts-de-France (45 sur le bassin Artois-Picardie) dont 570 prélèvements pour les baignades en eau de mer et 91 prélèvements pour les baignades en eau douce.

Le palmarès 2021 est établi en fonction des résultats de prélèvement des 4 dernières années (2017 à 2020). Ce mode de classement est représentatif de la qualité de l'eau du site et de sa réelle vulnérabilité naturelle. Il donne moins d'importance aux pics isolés de pollution, et **plus d'importance aux pollutions chroniques**.

Ce classement montre que sur les 45 sites de baignade du bassin Artois-Picardie (dont 43 effectivement classés) :

- 17 sont affichés en excellente qualité (bleu),
- 25 sont affichés en bonne qualité (vert),
- 1 est affiché en qualité suffisante (jaune),
- aucun affiché en qualité insuffisante (rouge).



Ces résultats montrent que quasiment la totalité des sites contrôlés disposent d'une qualité d'eau bonne à excellente au regard des normes destinées à prévenir les risques sanitaires lors de la pratique de la baignade.

Après avoir souffert durant plusieurs saisons d'un classement en qualité insuffisante ou suffisante, les plages de Dunkerque « digue des alliés », Escaltes et Le Portel sont désormais en bonne qualité.

Boulogne sur mer confirme son classement en bonne qualité depuis la réouverture de la baignade en 2019.

Une attention particulière est portée sur le site d'Audresselles, en qualité suffisante. Les dysfonctionnements chroniques de la station d'épuration communale, notamment en raison de son sous dimensionnement pour faire face aux pointes estivales, sont à l'origine de la dégradation progressive de la qualité des eaux de baignade.

La baignade de l'étang d'Isle à Saint-Quentin n'a pas été ouverte en 2020 et n'est pas classée. Le dernier classement montrait une qualité de l'eau insuffisante. Le classement 5 années consécutives en rouge (qualité insuffisante) conduit automatiquement à l'interdiction de la baignade.

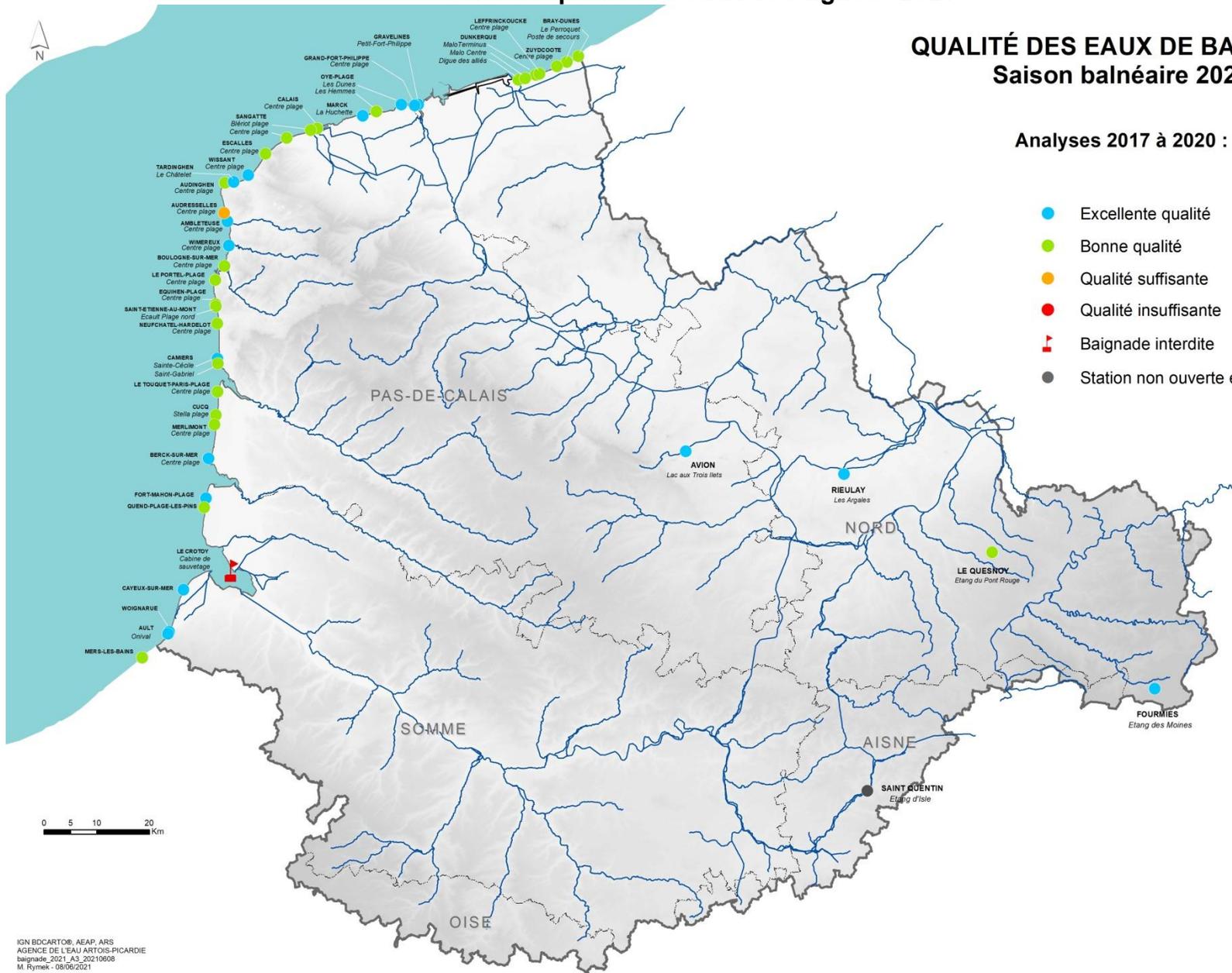
La baignade du Crotoy, fermée depuis 2018, reste interdite.

# Carte de qualité des eaux de baignade 2021

## QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE Saison balnéaire 2021

Analyses 2017 à 2020 :

- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Qualité suffisante
- Qualité insuffisante
- ▢ Baignade interdite
- Station non ouverte en 2020



## Du prélèvement au classement

Pour évaluer la qualité des eaux de baignade, entre 10 et 18 prélèvements ont été réalisés en 2020 sur chacune des zones de baignade en mer et entre 7 et 15 prélèvements pour les baignades en eau douce. La fréquence des prélèvements dépend de la qualité de l'eau de la saison précédente. Les analyses et prélèvements sont réalisés par un laboratoire agréé par le ministère de la santé. Les résultats sont connus dans les 72 heures qui suivent le prélèvement et transmis aux gestionnaires des sites de baignade (les maires).

Avant le début de la saison balnéaire, les gestionnaires de sites de baignade sont informés des modalités du contrôle sanitaire et du nombre de prélèvements prévus. Ces contrôles sont organisés en fonction de la classe de qualité et de la fréquentation de la baignade.

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen de deux types d'indicateurs :

- Sur la base d'**observations de terrain**, des paramètres physicochimiques sont évalués : pH, changement de coloration de l'eau, présence de macro déchets flottants...
- **Des paramètres microbiologiques (bactéries)** : La pollution microbiologique des eaux de baignade est essentiellement d'origine fécale. Les eaux usées provenant des habitations, les déjections des animaux et les effluents rejetés peuvent être la cause d'une mauvaise qualité de l'eau. La pluie peut également provoquer des débordements des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ou des ruissellements importants sur des surfaces souillées. Les indicateurs microbiologiques retenus sont les bactéries *escherichia coli* et *entérocoques intestinaux*.

La baignade peut présenter différents risques sanitaires : **une qualité dégradée de l'eau peut conduire à des affections de santé, le plus souvent bénignes** : pathologies de la sphère oto-rhino laryngée, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

Rappelons enfin que la noyade constitue le danger majeur sur la plage. Chaque année, on déplore des accidents mortels par noyade dont la plupart sont évitables, notamment ceux liés à un défaut de surveillance des enfants, aux baigneurs surestimant leur capacité physique, à la méconnaissance des courants, et aux hydrocutions

### Prévenir l'exposition des baigneurs

L'ARS pilote le contrôle sanitaire des eaux de baignade en validant les résultats des prélèvements et en informant le gestionnaire en cas de prélèvement non conforme.

En cas de mauvaise qualité de l'eau d'un prélèvement, la baignade peut être interdite momentanément par la personne responsable du site, par le maire ou par le préfet et une enquête doit être menée pour rechercher les causes de pollution. Un mauvais prélèvement réalisé pendant une interdiction temporaire de baignade peut être écarté et donc ne pas compter pour le classement à l'issue de la saison.

## Une information du public à plusieurs niveaux

- Sur le bassin Artois-Picardie



L'Agence de l'Eau Artois-Picardie édite, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, une carte de la qualité des eaux de baignade, disponible sous deux formats dans tous les offices de tourisme du littoral : un format carte routière et un format de poche.



## Au niveau national

Le public a accès aux informations directement depuis le lieu de baignade : classement actuel du site, description générale (*risques de pollution notamment*) et informations en cas de situation anormale (*nature de la situation et durée prévue*)...

Un site national dédié est par ailleurs disponible : plage la plus proche de chez moi, qualité de l'eau et derniers résultats d'analyses, interdiction de baignade. Toutes ces infos sont à retrouver sur <http://baignades.sante.gouv.fr>.



# Eaux de baignade



[A signaler](#) [Qualité de l'eau](#) [Zoom sur le contrôle](#) [Recommandations](#) [Eau & santé](#)

[Français](#) [English](#) [Deutsch](#)

## Qualité de l'eau

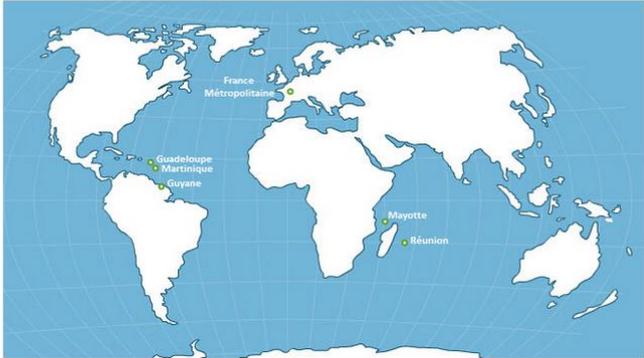
Bienvenue sur le site **Baignades** du ministère chargé de la santé !

En France, l'eau des sites de baignade est contrôlée au minimum une fois par mois par les services de l'Etat.

Vous pouvez connaître en temps réel la qualité des eaux de votre lieu de vacances grâce à ces cartes : **zooomez, cliquez et c'est trouvé !**

Vous pouvez également accéder aux informations via le **lien accessible** suivant: [i](#)

Cette rubrique répond à vos questions : **Quelle est la plage la plus proche de chez moi ? Quelle était la qualité de l'eau la saison dernière ? Où puis-je me baigner sans risque ? Le dernier résultat d'analyses disponible est-il bon ou mauvais ?**



### Zoom sur le contrôle



Découvrez comment est contrôlée la qualité de l'eau des baignades et informez-vous sur la réglementation.

### Recommandations



En suivant ces quelques conseils, vous pourrez profiter pleinement de la baignade et vous éviterez de nombreux désagréments.

### Eau & santé



Informez-vous sur les risques d'une baignade dans une eau qui n'est pas de bonne qualité et sur les moyens de les éviter.

Evolution du classement de qualité des eaux de baignade – carte de qualité des eaux de baignade entre 2014 et 2020 – Mer

Commune	Baignade	Dpt	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BRAY-DUNES	Le Perroquet	59	Green	Green	Orange	Red	Orange	Green	Green
BRAY-DUNES	Poste de secours	59	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Green	Green
ZUYDCOOTE	Centre Plage	59	Blue	Blue	Blue	Green	Green	Green	Green
LEFFRINCKOUCKE	Centre Plage	59	Green	Green	Green	Orange	Orange	Green	Green
DUNKERQUE	Malo Terminus	59	Green						
DUNKERQUE	Malo Centre	59	Orange	Red	Orange	Orange	Orange	Green	Green
DUNKERQUE	Digue alliés	59	Orange	Red	Orange	Orange	Orange	Orange	Green
GRAVELINES	Petit Fort Philippe	59	Blue	Green	Green	Blue	Green	Blue	Blue
GRAND FORT PHILIPPE	Centre Plage	59	Blue	Green	Green	Blue	Blue	Blue	Blue
OYE-PLAGE	Les Dunes	62	Green	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
OYE-PLAGE	Les Hemmes	62	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Green
MARCK	La Huchette	62	Green	Blue	Green	Blue	Green	Blue	Blue
CALAIS	Centre Plage	62	Green	Green	Orange	Orange	Green	Green	Green
SANGATTE	Blériot Plage	62	Green						
SANGATTE	Centre Plage	62	Green						
ESCALLES	Centre Plage	62	Red	Red	Red	Red	Orange	Orange	Green
WISSANT	Centre Plage	62	Green	Green	Green	Green	Blue	Blue	Blue
TARDINGHEN	Le Châtelet	62	Blue						
AUDINGHEN	Centre Plage	62	Green						
AUDRESSELLES	Centre Plage	62	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Green	Orange
AMBLETEUSE	Centre Plage	62	Green	Green	Green	Green	Green	Blue	Blue
WIMEREUX	Centre Plage	62	Green	Green	Blue	Green	Green	Blue	Blue
BOULOGNE SUR MER	Centre Plage	62	Red	Red	Red	Red	NC	Green	Green
LE PORTEL	Centre Plage	62	Red	Orange	Red	Orange	Orange	Orange	Green
EQUIHEN PLAGE	Centre Plage	62	Green						
SAINT ETIENNE AU MONT	Plage Nord	62	Green						
NEUFCHATEL HARDELOT	Centre Plage	62	Green						
CAMIERS	Ste Cécile	62	Green	Orange	Green	Orange	Green	Blue	Blue
CAMIERS	St Gabriel	62	Orange	Orange	Orange	Orange	Green	Green	Green
LE TOUQUET	Centre Plage	62	Orange	Red	Orange	Orange	Orange	Green	Green
CUCQ	Stella Plage	62	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Green
MERLIMONT	Centre Plage	62	Blue	Blue	Blue	Blue	Green	Green	Green
BERCK	Centre Plage	62	Blue						
FORT MAHON	Plage surveillée	80	Green	Green	Green	Green	Green	Blue	Blue
QUEND	Plage surveillée	80	Green	Green	Green	Green	Green	Blue	Green
CAYEUX sur MER	Plage surveillée	80	Blue						
WOIGNARUE	Plage surveillée	80	Blue						
AULT	Onival	80	Blue	Green	Green	Green	Green	Blue	Blue
MERS les BAINS	Plage surveillée	80	Green	Green	Orange	Green	Red	Orange	Green

Commune	Baignade	Dpt	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le Crottoy		80	Red	Red	Red	Red			

## Evolution du classement de qualité des eaux de baignade – carte de qualité des eaux de baignade entre 2014 et 2020 – Eau Douce

Commune	Nom du site de baignade	Dept	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SAINT QUENTIN	Etang d'Isle	02							Non Ouverte
FOURMIES	Etang des Moines	59							
RIEULAY	Les Argales	59							
LE QUESNOY	L'étang du Pont rouge	59							
AVION	lac aux 3 ilets	62							

Légende	
	Qualité Excellente
	Bonne qualité
	Qualité Suffisante
	Qualité Insuffisante
	Plage Non Classée (NC)-, Non Ouverte ou interdite à la baignade

## Fiche 2 : Profils et gestion active des baignades

### Les profils de baignade : un outil pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité

#### ► Qu'est-ce qu'un profil de baignade ?

Un profil de baignade **identifie les sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs**. Le profil comporte trois points forts :

- l'identification des sources de pollution temporaires, permanentes ou potentielles susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs (ex : rejet d'eaux usées),
- la définition des mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir la pollution à court terme, (ex : fermetures préventives, création de station d'épuration ou de déversoir d'orage...)
- la définition des actions qui permettront de préserver ou de reconquérir la qualité des eaux (ex : travaux d'amélioration du réseau d'assainissement, suppression de rejets d'eaux usées).

Une synthèse du profil doit être affichée sur le lieu de baignade, à côté des résultats de la qualité de l'eau.

100 % des responsables de baignade en mer et en eau douce du Bassin Artois-Picardie, avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ont réalisé leurs « profils de baignade ». L'Agence de l'Eau maintient, pour le 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024, son accompagnement financier auprès des responsables de baignade pour la révision des profils.

A noter que le profil de baignade doit être révisé régulièrement. La fréquence et l'ampleur des révisions doivent être adaptées à la nature, à la fréquence et à la gravité des risques de pollution auxquels est exposée l'eau de baignade.

Il est procédé à une révision du profil au moins :

- Tous les 4 ans pour les baignades en bonne qualité
- Tous les 3 ans pour les baignades en qualité suffisante
- Tous les 2 ans pour les baignades en qualité insuffisante.
- Pour les baignades en qualité excellente, la révision du profil n'intervient uniquement que si le classement se dégrade (passage en qualité bonne, suffisante ou insuffisante).

## Profil de vulnérabilité des eaux de baignade

Date d'élaboration du profil : Février 2021  
Prochaine révision du profil : Février 2024

# Baignade Centre Plage Audresselles



### Caractéristiques de la zone de baignade

Nom baignade : Centre Plage  
Commune : Audresselles  
Département : Pas de Calais  
Région : Nord Pas de Calais  
Responsable baignade : Monsieur le Maire  
Surveillance baignade : Plage non surveillée  
Saison balnéaire : 15 juin / 15 septembre  
Coordonnées Lambert II : 547 422 m / 2 647 812 m  
Nature plage : Sable et rochers  
Dimension plage : 350 x 40 m  
Equipements de la plage :



### Localisation de la baignade et des principales sources de contamination



### Principales sources de pollution

Rejet	Fréquence	Débit	Impact
1_ Rejet de la Manchue en mer	Continu	Faible	Important
2_ Rejet de la Slack en mer	Continu	Moyen	Moyen
3_ Sources de pollution diverses en front de mer	Exceptionnel	Faible	Faible
4_ Rejet du Noirda	Continu	Faible	Faible

### Qualité bactériologique des eaux de baignade



Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013

★★★★ Excellent	★★★ Bon	★★ Suffisant
★★ Insuffisant	★ Insuffisamment de prélèvements	Site non classé

Les résultats des dernières analyses sont disponibles sur :  
<http://baignades.sante.gouv.fr>

### Episodes de pollution des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine	Fermeture de la baignade	Durée
15/09/2020	Microbiologique	Inconnue	Non	-

### Plan d'actions

- Mise en place d'une gestion active
- Diagnostic et réhabilitation de la station d'épuration d'Audresselles
- Diagnostic et réhabilitation du réseau d'assainissement d'Audresselles
- Diagnostic et réhabilitation du réseau d'assainissement d'Ambleteuse
- Profil microbiologique de la Manchue
- Diagnostic agro-environnemental des exploitations agricoles



P Ô L E  
MÉTROPOLITAIN  
DE LA CÔTE  
D'OPALE

## La gestion active des baignades

Le profil de baignade identifie les potentielles sources de pollution. La plus courante est le débordement de réseaux d'assainissement en cas de fortes pluies provoquant le déversement d'eaux usées en mer.

**Fort de cette connaissance, le gestionnaire de sites de baignade peut alors avoir recours à la gestion active, comme la fermeture préventive et temporaire (maximum 72 heures), afin d'éviter l'exposition des baigneurs à une pollution ponctuelle.**

Lors de la dernière saison, certaines villes dont Mers-les-Bains, Neuchâtel-Hardelot, Le Portel, Wimereux, Boulogne-sur-Mer, Equihen-Plage et Dunkerque ont procédé à des interdictions préventives et temporaires de la baignade dans ce cadre.

La fermeture préventive d'une baignade permet d'écarter le prélèvement du contrôle sanitaire réalisé le même jour par l'agence régionale de santé.

### ► Les analyses dites « rapides » :

Le délai d'obtention des résultats des analyses réalisées par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire est de l'ordre de 72 heures. Il est incompatible dans la conduite d'une gestion active. C'est pourquoi, des analyses rapides (résultats connus en moins de 3 heures) peuvent être réalisées par les gestionnaires en complément du contrôle sanitaire réglementaire. Elles restent à considérer comme des indicateurs de tendance d'une pollution permettant de prendre rapidement les mesures appropriées pour la limiter. Ce gain de temps peut permettre d'éviter d'interdire inutilement la baignade ou, en cas de fermeture préventive, de rouvrir rapidement le site à la baignade.

### ► L'auto surveillance du système d'assainissement :

Pour certains sites de baignade, l'hétérogénéité des résultats des prélèvements, en particulier à proximité des estuaires ou embouchures de ruisseaux côtiers, met en avant l'extrême complexité et le caractère éphémère des phénomènes de pollution ponctuelle. La gestion des risques de pollution « à la source » est essentielle. Elle passe par une meilleure évaluation des risques sanitaires liés aux dysfonctionnements du système d'assainissement (station d'épuration et réseaux d'assainissement). **Ces sources possibles de pollution sont répertoriées dans le profil de baignade.**

L'auto surveillance des réseaux d'assainissement, en particulier des déversoirs d'orage et des trop-pleins du réseau d'assainissement, permet de **détecter une pollution** et **d'anticiper les décisions** quant à la mise en œuvre de dispositions adaptées, comme par exemple l'interdiction temporaire de la baignade, et cela sans attendre le résultat du prélèvement, **ceci afin de garantir la santé des baigneurs.**

## L'Agence Régionale de Santé

Troisième Agence de France au regard de la population couverte, l'ARS Hauts-de-France agit pour la santé des 6 millions d'habitants de la région. Elle assure pour cela deux missions principales :

- Le pilotage de la politique de santé publique : veille et sécurité sanitaire, santé environnementale, prévention et promotion de la santé)
- L'organisation, la régulation et l'efficience des soins et des prises en charges dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social.

L'ARS assure dans le cadre de la crise de la Covid-19 le pilotage de la réponse sanitaire à travers notamment la coordination en région de l'offre de soins et des stratégies de contact tracing, de dépistage et de vaccination.

### *L'ARS et la qualité de l'eau de baignade*

L'été, les plages des côtes Picarde et Nordiste connaissent une forte fréquentation et la baignade en mer y est couramment pratiquée. Dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, du Nord et du Pas-de-Calais près d'une dizaine de plans d'eau aménagés et surveillés permettent aussi, pendant la même période, la pratique de la baignade. La réglementation fait obligation de contrôler chaque année l'ensemble des zones de baignade habituellement fréquentées pendant la période estivale.

C'est l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France qui assure ce contrôle lors de la saison estivale au niveau des 53 sites de baignades fréquentées par les baigneurs sur les bassins hydrographiques de la région ; 45 sur le bassin Artois-Picardie et 8 sur le bassin Seine Normandie.

# Annexe

## L'Agence de l'Eau Artois-Picardie et sa politique en faveur du littoral

### *Une mission d'intérêt général au service de l'eau*

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général : réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et protéger ressources en eau et milieux aquatiques par :

- la production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation,
- le développement de stratégies et d'outils de planification,
- des interventions financières (soutien aux investissements ou à la performance de fonctionnement),

L'Agence assure également des missions de concertation, de coopération institutionnelle et internationale, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

### *Déploiement du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024 sur le littoral*

Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> Programme, l'agence de l'eau finance des études de révision des profils de baignade, sous la forme de subventions à hauteur de 50%.

Chaque site de baignade a fait l'objet d'une identification et d'une description des sources avérées et potentielles de contamination bactériologique ainsi qu'une analyse des conditions (météo, marée, vent) impactant la qualité de l'eau de baignade.

Ces profils sont actualisés régulièrement en fonction du classement des eaux de baignade et des travaux d'assainissement réalisés par les collectivités.

Sur les départements du Nord et du Pas de Calais, avec le soutien financier de l'agence de l'eau, Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) propose aux communes littorales d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des études de profils de baignade. Pour les communes littorales de la Somme et les baignades intérieures, les études de révision des profils sont portées directement et individuellement par les communes.

Les sources de pollution situées dans le bassin versant amont contribuent directement à la contamination bactériologique des eaux de baignade ou accentuent les effets des rejets de proximité (que l'on appelle « phénomène de bruit de fond »). Ce constat conduit l'agence de l'eau à maintenir les bassins versants amont dans les priorités du programme d'actions en faveur du littoral.

**La priorité de l'action de l'agence de l'eau s'est portée sur la reconquête de la qualité des eaux de baignade des sites de baignade classés en qualité « insuffisante » - c'est à dire non conforme aux exigences de la directive - et des sites faisant l'objet d'une interdiction de baignade en raison de la mauvaise qualité des eaux.**

**Les sites de baignade présentant une vulnérabilité importante qui pourrait les rétrograder en qualité « suffisante » ou « insuffisante » si la vigilance était levée : il s'agit principalement des plages du littoral Dunkerquois, du Calaisis (Calais et Escalles), du Boulonnais (Boulogne sur mer et Le Portel) et du pourtour de la baie de Canche. Ces sites de baignade sont également inscrits dans les priorités de l'agence de l'eau.**

L'agence de l'eau soutient également les actions qui participent au maintien des sites en excellente et bonne qualité.

### *Prise en compte de nouveaux enjeux littoraux :*

- **La gestion de la laisse de mer**

La présence de déchets sur le littoral entraîne des nuisances potentiellement préjudiciables à l'environnement littoral (perturbations écologiques, risques sanitaires) et nuit à l'image de marque de nos plages.

Par souci d'offrir une plage « propre » aux visiteurs, les communes pratiquent régulièrement le nettoyage mécanique qui ramasse sans distinction les laisses de mer avec les déchets et, parfois, d'importantes quantités de sable. Cette pratique a des conséquences négatives sur le milieu (perte de biodiversité, accentuation de l'érosion).

**La préservation des laisses de mer, qui constituent un habitat fragile reconnu d'intérêt écologique, figure parmi les politiques de l'agence de l'eau.** Dans le cadre du 11ème programme, l'Agence de l'eau peut accompagner des opérations de gestion sélective de la laisse de mer dans le cadre d'un plan de gestion de milieu et ainsi financer des actions de préservation de la laisse de mer qui implique le nettoyage raisonné et différencié des plages.

▪ **La préservation du littoral**

L'érosion des plages, des falaises, et le recul du trait de côte, ainsi que les risques de submersion marine, sont de plus en plus un sujet de préoccupation pour les communes littorales. Les dunes sont considérées comme un paysage à haute valeur patrimoniale et un ouvrage de protection souple des littoraux sableux et non plus uniquement comme une source de risques d'ensablement.

**L'agence de l'eau peut accompagner les projets qui font appel aux techniques dites « douces » de protection du littoral telles que par exemple les plantations, la pose de ganivelles et brise-vents, couvertures de branchages.**

# Annexe

## La consultation du public sur le SDAGE 2022-2027 en 2021

Du 1er mars au 1er septembre 2021, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance une grande consultation du public dans le cadre de son projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027.



### Le SDAGE : le plan de gestion durable de notre ressource en eau

C'est lui qui définit, tous les six ans, les actions pour une gestion équilibrée et durable de notre ressource en eau ! Sa portée est telle, qu'il sert de document de référence dans l'aménagement de nos territoires ou nos projets d'urbanisme notamment. En France, il est mené dans chaque bassin hydrographique et chez nous par le comité de bassin Artois-Picardie, territoire qui correspond globalement à la région des Hauts-de-France.

### Objectif : atteindre 50% des eaux en bon état pour 2027

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie mise beaucoup sur le futur SDAGE 2022-2027, pour l'avenir de notre eau. Dans les 6 années à venir, le bassin entend atteindre les 50% de toutes les eaux en bon état : c'est-à-dire acquérir une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante pour tous les usages, sans produits toxiques et qui permet une vie animale et végétale riche. Aujourd'hui, il n'en affiche que 22% en bon état écologique.



### La protection du milieu marin constitue un enjeu majeur du SDAGE 2022-2027.



Le littoral du bassin Artois-Picardie est caractérisé sur sa partie sud par des estuaires plus ou moins ouverts. Ils peuvent être de véritables milieux humides et salés à l'interface terre-mer, étroitement associés au fonctionnement de l'ensemble des écosystèmes du nord de la Manche et des chaînes alimentaires associées. Ses habitats estuariens sont importants pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins, de poissons et de mammifères marins. Plus au nord, la frange littorale abrite des ressources alimentaires abondantes et diversifiées pour des espèces essentielles qui vivent sur les fonds marins. Ce secteur

représente une zone d'hivernage d'intérêt national, voire international car il est situé sur la principale route migratoire des oiseaux marins. C'est aussi un lieu de passage incontournable pour les migrations des espèces et un site de reproduction d'ampleur nationale pour certaines d'entre elles.

Le défi d'améliorer la qualité des eaux marines et littorales implique une grande cohérence entre les politiques publiques et un travail commun renforcé entre acteurs de l'eau « terrestres » et « maritimes » car les deux sont liés. D'après le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), plus de 80 % de la pollution des mers proviennent de la

terre via les fleuves par ruissellement ou déversement à partir des zones côtières. C'est la raison pour laquelle se détermine très en amont une part importante de la qualité des eaux littorales et côtières.

La réduction de l'ensemble des pollutions d'origine terrestre, causées pour la plupart par des rejets d'origine anthropique (dépôt de déchets, assainissement, agriculture, dragage et immersion, ...) et retrouvées en mer ont des impacts sur les milieux littoraux et marins (dégradation des zones protégées, phénomène d'eutrophisation, rejets toxiques pour les milieux,...). C'est pourquoi les orientations du SDAGE liées au littoral préconisent, par exemple, de mettre à jour les profils des zones baignade et de réaliser les profils de vulnérabilité des zones conchylicoles afin d'établir des plans d'actions et les mettre en oeuvre.

Néanmoins, certaines sources de pressions sont propres aux espaces littoraux (pollutions issues des activités maritimes, dragages portuaires, érosion côtière, artificialisation du littoral, extraction de granulats marins, ...) et doivent donc faire l'objet de dispositions plus spécifiques visant la protection et la préservation des milieux marins.

Le bon état écologique du milieu marin repose sur le bon fonctionnement des écosystèmes marins. Les espaces littoraux et estuariens en sont une composante majeure car ils abritent des zones d'habitats riches et variés et supportent des zones de fonctionnalité importantes (frayère, nurserie, repos, migration) pour un grand nombre d'espèces marines. La préservation de ces milieux est donc une exigence.

Les milieux côtiers sont également le siège de phénomènes d'érosion et d'accumulation qui sont des processus naturels participant au fonctionnement des écosystèmes. Ils peuvent cependant être aggravés par certaines activités humaines (travaux sur le littoral) et ainsi menacer le futur de nombreuses zones littorales, construites ou naturelles. L'érosion côtière est, de plus, accentuée par les effets du changement climatique.

C'est pourquoi le SDAGE intègre la prise en compte dans la planification et l'aménagement des territoires littoraux de

- l'élévation du niveau marin et de la mobilité du trait de côte,
- la réduction des perturbations physiques sur les habitats,
- la limitation des pertes physiques liées à l'artificialisation de l'espace littoral,
- le maintien des habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales,
- la limitation des pressions nuisant aux connectivités terre-mer.

### **Chaque geste pour l'avenir de l'eau compte !**

L'eau est une ressource précieuse à préserver. Sa bonne gestion est fondamentale pour notre biodiversité, notre santé et notre climat. À travers cette grande consultation du public, chacun est invité à donner son avis sur la gestion de l'eau proposée par le SDAGE. Et pour répondre au besoin d'information et de pédagogie initié lors du sondage d'opinion réalisé fin 2020, et durant toute la période de cette consultation, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie prévoit des actions d'information et de prévention pour mieux comprendre et connaître les enjeux de l'eau.



Plus d'informations sur la consultation du public : [www.agissonspourleau.fr](http://www.agissonspourleau.fr)